



Les p'tites annonces circuits courts et diversification de la Marne

Aides aux investissements diversification et élevage 2017

APPEL A CANDIDATURES 2017

Aides publiques dans le cadre du Programme de Développement Rural

Projets inclus dans une démarche de :

- Diversification des productions agricoles
- Développement des productions spécialisées
- Création et modernisation des bâtiments d'élevage
- Développement de l'autonomie alimentaire des élevages

Pour 2017, un appel à candidature pour bénéficier d'aides publiques **va débiter très prochainement**.

Afin de vous permettre d'anticiper le montage de votre dossier d'aides, la Chambre d'Agriculture de la Marne vous transmet les informations dont elle dispose à ce jour (**sous réserves de changements éventuels décidés par l'autorité de gestion, le Conseil Régional Grand Est**) :

2 appels à candidature distincts sont prévus. Les dossiers devront être déposés complet :

Pour le premier appel à candidature : du **01 mars au 31 mars 2017**.

Pour le second appel à candidature : de **mi-juin à début septembre** (dates exactes à définir)

Les dossiers devront être déposés complets à la Direction Départementale des Territoires (DDT) au 31 mars ou début septembre avec toutes les pièces justificatives qui seront mentionnées dans la notice (notice non encore disponible). **Ainsi, les dossiers devront comprendre les devis (2 devis par investissement), l'arrêté de permis de construire le cas échéant, l'accord bancaire, etc.**

Le taux d'aide serait de 25%, lequel serait majoré pour les Jeunes Agriculteurs.

Les détails des productions et des investissements éligibles seront connus dans quelques semaines. Ils devraient être les mêmes qu'en 2016.

Attention ! Une exploitation

et sa structure juridique ne pourraient bénéficier de ces aides qu'une seule fois sur la période 2017 - 2020.

La notice et les formulaires CERFA seront disponibles dans quelques semaines sur les sites internet du Conseil Régional Grand Est et de la Direction Départementale des Territoires de la Marne.

Nous communiquerons de nouveau quand les formulaires CERFA et la notice explicative de l'Appel à Projet 2017 seront publiés officiellement.

La Chambre d'agriculture de la Marne prévoit un accompagnement au montage des dossiers selon deux formules, présentées dans les pièces jointes au mail :

- **Formule « Autonomie »** pour vous assurer de la conformité de votre dossier.
- **Formule « Sérénité »** pour vous accompagner dans la constitution d'un dossier complet et persuasif.

Contact : [Benoît HIROU](mailto:Benoit.HIROU@marne.chambagri.fr) et [Fanny LANDRAULT](mailto:Fanny.LANDRAULT@marne.chambagri.fr)